

**Addenda au glossaire Chômage scénario 8 – Déclaration mensuelle
de travail dans le cadre d'un programme d'activation – 2009/4 –
19/01/2010**

Zone 00531 MONTANT DE L'ALLOCATION DE TRAVAIL

Adaptations :

- Changement de Description zone

Il y a	Il faut
<p>L' allocation de travail est une allocation de chômage que l'employeur peut déduire du salaire net à payer.</p> <p>En cas de travail intérimaire ou des contrats de courte durée (moins de 2 mois), le montant de l'allocation de travail est obtenu en multipliant 500 euro par une fraction dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dénominateur est égal à la durée de travail hebdomadaire moyenne d'un travailleur à temps plein y compris le repos compensatoire payé dans le cadre de la réduction du temps de travail (= facteur S ou la durée de travail hebdomadaire moyenne de la personne de référence), multiplié par 4,33; - le numérateur est égal au nombre d'heures pour lesquelles un salaire est dû pendant la période du contrat de travail situé dans le mois calendrier concerné. <p>Le montant de l'allocation de travail s'élève à 500 euro au max. par mois par employeur.</p> <p>En cas de travail intérimaire, l'allocation de travail est calculée par contrat de travail (une occupation ininterrompue peut être considérée comme une seule occupation, voir aussi la zone n°00044 : Date de début de l'occupation), arrondie à 4 chiffres après la virgule, et exprimée en nombre entier en centièmes de cent.</p> <p>En cas de contrats de travail intérimaire et de courte durée (moins de 2 mois), l'allocation de travail est calculée jusqu'à 2 chiffres après la virgule (exprimé en cents).</p>	<p>L' allocation de travail est une allocation de chômage que l'employeur peut déduire du salaire net à payer.</p> <p>En cas de travail intérimaire ou des contrats de courte durée (moins de 2 mois), le montant de l'allocation de travail est obtenu en multipliant 500, 750, 1000 ou 1100 euros par une fraction dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dénominateur est égal à la durée de travail hebdomadaire moyenne d'un travailleur à temps plein y compris le repos compensatoire payé dans le cadre de la réduction du temps de travail (= facteur S ou la durée de travail hebdomadaire moyenne de la personne de référence), multiplié par 4,33; - le numérateur est égal au nombre d'heures pour lesquelles un salaire est dû pendant la période du contrat de travail situé dans le mois calendrier concerné. <p>Le montant de l'allocation de travail s'élève à 500, 750, 1000 ou 1100 euros au max. par mois par employeur.</p> <p>En cas de travail intérimaire, l'allocation de travail est calculée par contrat de travail (une occupation ininterrompue peut être considérée comme une seule occupation, voir aussi la zone n°00044 : Date de début de l'occupation), arrondie à 4 chiffres après la virgule, et exprimée en nombre entier en centièmes de cent.</p> <p>En cas de contrats de travail intérimaire et de courte durée (moins de 2 mois), l'allocation de travail est calculée jusqu'à 2 chiffres après la virgule (exprimé en cents).</p>

- Changement du Domaine de défintion

Il y a	Il faut
<p>Le calcul de l'allocation de travail se détermine par la formule suivante:</p> $500 * xxx,xx (1) / xx,xx (S) * 4,33 = xxxxx,xxxx \text{ EUR (2) ou } xxxxx,xx \text{ EUR (3)}$ <p>L'allocation de travail est limitée à 500 EUR par mois.</p> <p>(1) correspond au nombre d'heures pour lesquelles un salaire est dû (zone 00529);</p> <p>(2) Si l'identification du risque est "005", le montant de l'allocation doit être exprimé en nombre entier en centièmes de cent en respectant les règles d'arrondi suivantes :</p> <p>Si le 5e chiffre après la virgule est 5 ou plus, le 4e chiffre est arrondi à l'unité supérieure;</p> <p>si le 5e chiffre après la virgule est inférieur à 5, il est écarté (p. ex. 343,47535 EUR est arrondi à 343,4754 EUR;</p>	<p>L'allocation de travail est limitée à 500 750, 1000 ou 1100 EUR par mois.</p> <p>Le calcul de l'allocation de travail se détermine par la formule suivante:</p> $500 * xxx,xx (1) / xx,xx (S) * 4,33 = xxxxx,xxxx \text{ EUR (2) ou } xxxxx,xx \text{ EUR (3)}$ <p>Ou</p> $750 * xxx,xx (1) / xx,xx (S) * 4,33 = xxxxx,xxxx \text{ EUR (2) ou } xxxxx,xx \text{ EUR (3)}$ <p>Ou</p> $1000 * xxx,xx (1) / xx,xx (S) * 4,33 = xxxxx,xxxx \text{ EUR (2) ou } xxxxx,xx \text{ EUR (3)}$ <p>Ou</p> $1100 * xxx,xx (1) / xx,xx (S) * 4,33 = xxxxx,xxxx \text{ EUR (2) ou } xxxxx,xx \text{ EUR (3)}$

<p>343,47334 est arrondi à 343,4733 EUR).</p> <p>(3) Si l'identification du risque est "006", le montant de l'allocation doit être exprimé en nombre entier en cent en respectant les règles d'arrondi suivantes :</p> <p>Si le 3e chiffre après la virgule est 5 ou plus, le 2e chiffre est arrondi à l'unité supérieure;</p> <p>si le 3e chiffre après la virgule est inférieur à 5, il est écarté (p.ex. 343,4753 EUR est arrondi à 343,48 EUR; 343,4733 EUR est arrondi à 343,47 EUR).</p>	<p>(1) correspond au nombre d'heures pour lesquelles un salaire est dû (zone 00529);</p> <p>(2) Si l'identification du risque est "005", le montant de l'allocation doit être exprimé en nombre entier en centièmes de cent en respectant les règles d'arrondi suivantes :</p> <p>Si le 5e chiffre après la virgule est 5 ou plus, le 4e chiffre est arrondi à l'unité supérieure;</p> <p>si le 5e chiffre après la virgule est inférieur à 5, il est écarté (p. ex. 343,47535 EUR est arrondi à 343,4754 EUR; 343,47334 est arrondi à 343,4733 EUR).</p> <p>(3) Si l'identification du risque est "006", le montant de l'allocation doit être exprimé en nombre entier en cent en respectant les règles d'arrondi suivantes :</p> <p>Si le 3e chiffre après la virgule est 5 ou plus, le 2e chiffre est arrondi à l'unité supérieure;</p> <p>si le 3e chiffre après la virgule est inférieur à 5, il est écarté (p.ex. 343,4753 EUR est arrondi à 343,48 EUR; 343,4733 EUR est arrondi à 343,47 EUR).</p>
--	--